

Commune du MONÊTIER-LES-BAINS

Opération «**FACADES-TOITURES**»

**SOUTENIR**  
**L'AMÉLIORATION DU CADRE DE VIE**

Ce programme est cofinancé par la commune du Monêtier-les-Bains  
et par le **DEPARTEMENT** des Hautes-Alpes

# AMÉLIOREZ NOTRE CADRE DE VIE VALORISEZ VOTRE PATRIMOINE

**L'opération « Façades-Toitures » est une campagne de ravalement des façades et de réfection des toitures initiée par votre commune.**

**Au Monêtier-les-Bains, les propriétaires qui entreprennent des travaux de ravalement de façades ou de réfection des toitures peuvent bénéficier de subventions très incitatives.**

**Le but est d'offrir aux habitants et aux vacanciers un cadre de vie attrayant et de soutenir l'activité du bâtiment.**

## DES TRAVAUX RÉUSSIS



**Les couleurs, les aspects d'enduits, les matériaux utilisés et les détails architecturaux** doivent être en symbiose avec l'architecture traditionnelle, le paysage et respecter les règles d'urbanisme.

**La chargée d'opération de SOLIHA Alpes du Sud est à vos côtés pour vous accompagner dans la réussite de votre projet. Venez la rencontrer lors des permanences en mairie.**



# POUR EN BÉNÉFICIER

- Les propriétaires doivent respecter les formalités détaillées dans le cahier des charges de l'opération, adopté en Conseil Municipal.
- Les immeubles doivent être visibles du domaine public, situés en **zone Ua** du PLU, construits et achevés depuis **plus de 30 ans**, ne pas être revendus dans les 5 années après la perception des aides, ne pas comporter de logements indignes ou insalubres ou passoires thermiques...
- Les réalisés doivent être réalisés par des entreprises qualifiées.
- Les subventions sont calculées en fonction de l'ampleur et du type de travaux réalisés et en tenant compte des majorations possibles sous conditions (isolation, revenus...).

## SUBVENTIONS : MODE D'EMPLOI

- 1 Prise de contact avec la chargée d'opération de SOLIHA Alpes du Sud (voir au verso)
- 2 Déclaration de vos travaux en Mairie
- 3 Demande de devis
- 4 Dépôt d'une demande de subvention complète via la chargée d'opération
- 5 Présentation de votre demande en commission municipale
- 6 Réalisation des travaux après accord de subvention
- 7 Paiement de la subvention



*L'animation de cette opération est assurée par SOLIHA Alpes du Sud. Vous obtiendrez gratuitement, auprès de votre chargée d'opération, des renseignements concernant :*

- L'opération « Façades-Toitures » et ses subventions,
- Les aides pour l'amélioration de l'habitat.

*Nous pourrons éventuellement vous orienter vers la Maison de l'Habitat des Hautes-Alpes, si votre projet le nécessite.*

**Les permanences 2026**  
sont assurées en Mairie  
uniquement sur rendez-vous au :

**04 92 24 40 04**

les jeudis de 13h30 à 15h30 :

**23 AVRIL**

**28 MAI**

**25 JUIN**

**20 AOÛT**

**24 SEPTEMBRE**

**22 OCTOBRE**



**VOUS AVEZ UNE QUESTION ?  
VOUS AVEZ BESOIN D'UN CONSEIL ?**

**CONTACTEZ votre chargée d'opération :**

**Anouck ROBERT**

**04 12 05 00 71**

**a.robert@soliha.fr**

## **SOLIHA Alpes du Sud**

1, rue des Marronniers –  
Les Fauvettes II - 05000 Gap  
04 92 51 53 34 – [contact.hautesalpes@soliha.fr](mailto:contact.hautesalpes@soliha.fr)  
[ALPESDUSUD.SOLIHA.FR](http://ALPESDUSUD.SOLIHA.FR) - [FACEBOOK](#) –  
[TWITTER](#) - [LINKEDIN](#) - [YOUTUBE](#)

**SOLiHA**  
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT  
ALPES DU SUD  
GRDF

**France Rénov'**  
Le service public pour mieux  
rénover mon habitat

